

PROFESSIONNELS AGRICULTEURS & ASSOCIATIONS



VOS TARIFS AU QUOTIDIEN

Principales conditions tarifaires
En vigueur au 1^{er} mars 2026

*Tarifs exprimés en HT avec TVA applicable au taux en vigueur.



ANJOU MAINE

SOMMAIRE

	Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte	3
	Banque à distance	4
	Moyens et opérations de paiement et d'encaissement	6
	Offres groupées de services	10
	Irrégularités et Incidents	11
	Financements bancaires	12
	Épargne, Titres et Placements financiers	13
	Opérations à l'international	14
	Assurances et prévoyance	15
	Successions	16
	Dates de valeur	17
	Numéros utiles	17
	Résoudre un litige	19



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, CLÔTURE

Ouverture de compte courant	GRATUIT
Services bancaires de base¹ (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5.1 du Code monétaire et financier)	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité / Transfert de compte • Au sein du groupe Crédit Agricole • Hors groupe Crédit Agricole	GRATUIT
Clôture de compte	GRATUIT

RELEVÉS DE COMPTE

	Papier	e.relevé ²
Relevé mensuel • Regroupement de plusieurs relevés dans une même enveloppe • Un relevé par compte et une enveloppe par personne • Un relevé et une enveloppe par compte	GRATUIT GRATUIT 4,04 €	GRATUIT GRATUIT GRATUIT
⚠ Relevé par quinzaine (2 par mois) ³	0,81 €/ENVOI	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois) ³	1,01 €/ENVOI	GRATUIT
Relevé journalier ³	1,08 €/ENVOI	0,19 €/ENVOI
Attestation aux commissaires aux comptes, experts-comptables, centres de gestion		108 €*
Envoi récapitulatif mensuel des frais des encaissements cartes		GRATUIT
Envoi relevé mensuel détaillé		NOUS CONSULTER
Réédition d'un relevé de compte		6,42 €

⚠ Indique les lignes tarifaires exonérées de frais grâce à la détention d'un Compte À Composer.

¹ Les titulaires dont les comptes de dépôts sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) bénéficient gratuitement des services tels que mentionnés à l'article D 312-5-1 du CMF comprenant l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

² Les e-relevés sont mis à disposition et sont consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet « Crédit Agricole en ligne » à la rubrique e-Documents.

³ Envoi sous réserve d'un minimum d'une opération.

GESTION DU COMPTE

⚠ Tenue de compte pour les Professionnels et Agriculteurs	13 €/MOIS
⭕ Tenue de compte pour les Associations	2 €/MOIS
Frais de gestion de compte inactif ¹	30 €/AN MAXIMUM
⚠ Commission de mouvements ² de compte pour les Professionnels	0,07 % Minimum 2,50 € / MOIS
Commission de mouvements ² de compte pour les Agriculteurs	GRATUIT
⭕ Commission de mouvements ² de compte pour les Associations	GRATUIT
Commission de mouvements ³ de compte pour les détenteurs de Eko Pro	0,10 %
Commission de plus fort découvert	GRATUIT
Commission annuelle d'actualisation comptable	56,25 €*

SERVICES EN AGENCE

Versement d'espèces	3 € PAR VERSEMENT à partir du 6 ^e versement/mois
Retrait d'espèces	5 € PAR RETRAIT à partir du 4 ^e retrait du mois
Frais de location de coffre-fort	à partir 80,76 €*/COFFRE/AN ou 6,73 €*/MOIS/COFFRE/AN

LE CHANGE

Billets de banque	Autres devises
Achat	3,10 % du montant avec minimum 5,20 € à 25 € selon les montants commandés ou repris.
Vente	3,10 % du montant avec minimum 5,20 € à 25 € selon les montants commandés ou repris.



BANQUE À DISTANCE

GESTION DU COMPTE À DISTANCE PAR INTERNET - CRÉDIT AGRICOLE EN LIGNE (CAEL) : ABONNEMENT MENSUEL⁴

CAEL Pro Base	GRATUIT
CAEL Pro RIB	GRATUIT

⭕ Indique la tarification spécifique aux associations.

¹ Frais prélevés sur chaque compte inactif, dans la limite du solde créditeur du compte.

² Elle s'applique à tous les mouvements enregistrés au débit de votre compte à l'exception des mouvements correspondant aux opérations suivantes : prélèvements des intérêts débiteurs, commissions et frais au profit de la Caisse régionale, souscriptions de placements, remboursements de prêts auprès de la Caisse régionale. Commission prélevée mensuellement s'il y a lieu.

³ Commission incluse dans la cotisation Eko Pro jusqu'à 10 000€ de mouvements débiteurs cumulés trimestriels sur le compte professionnel. Au-delà, la facturation est proportionnelle de 0,10%. Commission prélevée mensuellement, s'il y a lieu.

⁴ Hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès internet.

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

● Accès Professionnels - Agriculteurs - Associations : CAEL Pro Intermédiaire Rib Titres - CAEL Pro Base avec virements externes au périmètre professionnel, ordres de bourse	GRATUIT
● △ Accès Professionnels - Agriculteurs - Associations : CAEL Pro RIB Titres - CAEL Pro Base avec virements externes au périmètre professionnel, ordres de bourse, consultation et gestion des effets, consultation des TPE	8,80 €/MOIS

Services de banque à distance sur Internet accessibles depuis le site Internet www.credit-agricole.fr/ca-anjou-maine/

Nos applications mobiles

- Ma Banque
- Paiement Mobile dédié à la carte bancaire et aux paiements sécurisés
- Assurances Pacifica
- Nexecur
- Eurofactor
- Up2Pay Mobile

TÉLÉCHARGEMENT
ET ACCÈS GRATUIT
(Hors coût fournisseur d'accès)

TÉLÉPHONE

L'Agence Multimédia 09 69 396 396	Prix d'un appel vers un poste fixe (non surtaxé)
L'Agence Assurances En Ligne pour les Pro 02 43 68 48 59	
Filvert pour consultation des comptes 09 69 366 366	

SERVICES D'ALERTE PAR SMS

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation de compte par SMS

△ Alerte compte journalier	0,20 €/ALERTE
△ Alerte mise à disposition des moyens de paiement	0,35 €/ALERTE

SERVICE D'ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES (EDI)¹

Inclus consultation de compte sur Internet + télétransmission + validation électronique des ordres

Client vers banque

Pack EDI sécurisé Aller	13,50 €/MOIS
-------------------------	--------------

Banque vers client

Pack EDI sécurisé Aller-Retour	50 €/MOIS
• Abonnement	0,06 €
• Par ligne de relevés de comptes récupérés	

Solution logiciel de communication bancaire EBICS

EDI Advanced	NOUS CONSULTER
--------------	----------------

¹ Validation des fichiers d'ordre nécessitant en complément l'abonnement à un certificat numérique (3SKey, Moncertificat RGS, Ma signature EDI...). Hors coûts de traitement des opérations.

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Certificat à usage sphère publique :
MonCertificat RGS**

[NOUS CONSULTER](#)

Certificat à usage communication bancaire :
Ma Signature EDI¹

[NOUS CONSULTER](#)

Abonnement certificat SWIFT 3Skey

120 €

☀ BON À SAVOIR !

Le certificat électronique

- Pièce d'identité électronique dont le contenu est garanti par une autorité de certification.
- Le certificat électronique s'associe notamment à des fonctions de signature électronique, de chiffrement (confidentialité d'un message), et d'authentification (contrôle d'accès).

⚠ PLEINCHAMP.COM

Service Experts (hors titulaire d'un Compte Service Agri et d'un Compte À Composer Agri)

Généraliste

GRATUIT

PleinChamp PRO (durée minimale d'abonnement de 12 mois)

- Météo locale personnalisable
- Analyses et avis d'experts des marchés Elevage
- Analyses et prospectives des marchés Grandes cultures
- Analyses et avis d'experts Energie
- Analyses et avis d'experts Azote
- Fiches pays afférentes à la filière viti-vinicole.

9,90 €*/MOIS

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

COTISATION CARTE

Carte de paiement et de retrait ☺

Débit immédiat ou différé

Carte Mastercard Professionnel
à autorisation systématique

41,40 €/AN

Carte Businesscard Mastercard
de paiement à débit immédiat ou différé

57 €/AN

Carte Businesscard World Mastercard
de paiement à débit immédiat ou différé

138 €/AN

☀ BON À SAVOIR !

Le logo ☺ vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma Banque ou auprès de votre Conseiller.

¹ Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Signature EDI, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite l'ouverture d'un compte professionnel dans une Caisse régionale, un abonnement EDI WEB et la détention d'un certificat « Premium » obtenu dans le cadre de la souscription au contrat certificat Signature Premium.

PAIEMENT PAR CARTE

Paiement par carte en euro ¹ dans un pays de l'Espace Économique Européen (E.E.E.)	GRATUIT
Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (E.E.E.)	
• Frais fixes	0,30 € /OPÉRATION
• Frais variables	2,30 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de conversion monétaire ²	
Autres paiements par carte ³	
• Frais fixes	0,30 € /OPÉRATION
• Frais variables	2,30 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de change éventuels	

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE

Retrait d'espèces par carte en euro¹, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets	du Crédit Agricole d'une autre banque	
• Carte Mastercard Professionnel à autorisation systématique • Carte Businesscard Mastercard de paiement à débit immédiat ou différé • Carte Businesscard World Mastercard de paiement à débit immédiat ou différé	GRATUIT	1 €/RETRAIT à partir du 3 ^e retrait/mois ⁴

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (E.E.E.)

• Frais fixes	3,90 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,30 % du montant de l'opération
• Frais de conversion monétaire ²	

Autres retraits d'espèces par carte³

• Frais fixes	3,90 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,30 % du montant de l'opération
• Frais de change éventuels	

AUTRES SERVICES PAR CARTE

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	GRATUIT
Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception à la demande du client	9,30 €
Commande de carte en urgence	17,20 €
Réédition du code confidentiel	10,90 €
Frais de recherche sur un paiement ou un retrait carte	13,75 €*
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Frais de refabrication de la carte en cas de détérioration, perte ou vol	GRATUIT
Modification des plafonds d'utilisation de la carte	
• En agence (à la demande du titulaire)	6,20 €
• Par internet	GRATUIT

¹ Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en Leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur <https://www.credit-agricole.fr/ca-anjou-maine/particulier/informations/tarifs.html>

³ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

⁴ À partir du 7^e retrait pour les cartes internationales à débit différé.

SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

Une offre modulable avec une large gamme de produits et de services vous permettant des encaissements selon vos besoins (tarif selon la solution choisie) :

- Encaissement en proximité avec divers choix de Terminaux de Paiement Electronique (TPE) incluant des applications métier innovantes
- Encaissement mobile simple et efficace en transformant votre smartphone en terminal d'encaissement avec l'application UP2PAY mobile ou à l'aide d'un lecteur.
- Encaissement sécurisé à distance avec la solution UP2PAY par lien
- Encaissement sécurisé en ligne sur votre site marchand avec la solution e-commerce de CAWL

NOUS CONSULTER

VIREMENTS

Virement SEPA¹ (SCT)

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA.
Les virements SEPA peuvent être classiques ou instantanés.

Émission d'un virement SEPA classique ou instantané

Virement SEPA occasionnel	Internet ²	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionale	GRATUIT	4,50 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4,50 €
Virement SEPA permanent	Internet ²	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionale	GRATUIT	1,35 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,35 €

Réception d'un virement SEPA classique ou instantané **GRATUIT**

Virements SEPA classique et instantané remis par EDIWEB et EBICS

• Remise de liste télétransmise	GRATUIT
• Par opération télétransmise	0,20 €
• Frais de recherche d'opérations télétransmises	27 €*

Virement non SEPA

Opération libellée en devises
ou en euro hors zone SEPA

**Cf. Rubrique
« Opérations à l'international »**

AUTRES OPÉRATIONS SUR VIREMENTS

Frais de non-exécution de virement permanent
pour défaut de provision

• Si l'opération est < 13,90 €	MONTANT DE L'OPÉRATION
• Si l'opération est ≥ 13,90 €	13,90 €/VIREMENT

Emission d'un virement de trésorerie

12,75 €/VIREMENT

Frais de recherche sur opérations de virements

NOUS CONSULTER

¹ Pays de la zone SEPA : (cf. carte page 18)

² Pour les clients titulaires de Crédit Agricole En Ligne (CAEL).

PRÉLÈVEMENT SEPA¹(SDD)²

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais pour retours impayés	
• Motif sans provision	GRATUIT
• Autre motif	4,50 €
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision³	
• Si l'opération est < 20 €	MONTANT DE L'OPÉRATION
• Si l'opération est ≥ 20 €	20 €
Demande du numéro émetteur SEPA (ICS)	78 €*
Mise en place de l'autorisation de prélèvement et modification SDD B2B	9,70 €
Prélèvements SEPA remis par EDIWEB ou EBICS	
• Remise de liste télétransmise	GRATUIT
• Par opération SDD télétransmise	0,30 €
• Par opération B2B télétransmise	0,35 €
• Frais de recherche d'opérations télétransmises	27 €*

CHÈQUES

Remise de chèque(s) sur le compte	GRATUIT
Commande de chéquier	1€ à partir du 3 ^e chéquier/ ANNÉE CIVILE
Frais d'envoi de chéquier :	
• En pli simple à la demande du client	GRATUIT
• En recommandé AR (frais de poste inclus) à la demande du client	9,20 €
Frais d'émission d'un chèque de banque⁴	14,90 €
Confection de lettres-chèques (selon modèle et quantité)	SUR DEVIS
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	17,15 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	35,70 €

Pour faire opposition

Contactez le 09 69 39 92 91 (appel non surtaxé)

EFFETS DE COMMERCE

Consultation des effets via Crédit Agricole En Ligne (CAEL)	GRATUIT
Remise d'effet à l'encaissement via CAEL	1 €/OPÉRATION
Remise d'effet télétransmise (EDI)	GRATUIT
Effet télétransmis	0,75 €/OPÉRATION
Effet support papier	5,30 €
Remise d'effet support papier	6,75 €
Intervention sur effets	
Impayé, rejet pour défaut de provision ou demande de prorogation, réclamation, modification d'échéance et de montant.	19,40 €/EFFET

¹ Pays de la zone SEPA : (cf. carte en page 18)

² Le SDD (SEPA Direct Débit ou prélèvement européen) permet d'effectuer des prélèvements en euros entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France, sans limite de montant. Il doit comporter impérativement les coordonnées IBAN et le BIC dans certains cas.

³ Le montant comprend, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

⁴ Gratuité limitée à 2 émissions par mois dans le cadre du droit au compte.



OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

LE COMPTE À COMPOSER PROFESSIONNELS¹

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo

LE SOCLE

Exonération de tenue de compte

Exonération de commission de mouvements

Service de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
Crédit Agricole en Ligne PRO RIB et Titres

Date de valeur J pour les chèques et les effets

Mise en place illimitée de prélèvements

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement :
SécuriCOMPTE Pro Plus²

Et au choix : E-Documents, relevé de compte bimensuel, alerte solde journalier, alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Tranches de flux confié ³	Cotisation mensuelle ³
≤ 30 000,00 €	12 €
De 30 000,01 € à 300 000,00 €	21,50 €
De 300 000,01 € à 750 000,00 €	32,90 €
De 750 000,01 € à 1 500 000,00 €	45,20 €
De 1 500 000,01 € à 2 300 000,00 €	57,30 €
De 2 300 000,01 € à 3 000 000,00 €	72,40 €
> 3 000 000,00 €	91,50 €

LE COMPTE À COMPOSER AGRICULTEURS¹

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo

LE SOCLE

Exonération de tenue de compte

Exonération de commission de mouvements

Services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
Crédit Agricole en Ligne PRO RIB et Titres

Date de valeur J pour les chèques et les effets

Mise en place illimitée de prélèvements

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement :
SécuriCOMPTE Agri Plus²

Services Experts PleinChamp⁴ (taxable)

Publication illimitée de petites annonces sur PleinChamp

Et au choix : E-Documents, relevé de compte bimensuel, alerte solde journalier, alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Tranches de flux confié ³	Cotisation mensuelle ³
≤ 30 000,00 €	12 €
De 30 000,01 € à 3 000 000,00 €	21,50 €

¹Les produits composants les Comptes à Composer Professionnels / Agriculteurs peuvent être vendus séparément. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Caisse d'Assurances Mutualées du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53 rue la Boétie 75008 Paris.

³ Tarification non soumise à TVA. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation automatique à la date anniversaire du contrat.

⁴ Experts PleinChamp est un service proposé par la SAS PleinChamp, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 632 080 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 432 556 900, ayant son siège social 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex.

OFFRE EKO PRO¹ (SERVICES INCLUS)

- Frais de tenue de compte actif
 - Commission de mouvement²
 - E-relevé ou relevé de compte (mensuel)
 - Consultation et gestion de vos comptes en ligne (CAEL Pro Rib)
 - Consultation et gestion de vos comptes sur Smartphone (Ma banque)
 - Carte Mastercard Eko Pro à autorisation systématique et à débit immédiat
- 8 €/MOIS



IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT SUR COMPTE

Commission d'intervention ³	
• Par opération (plafond journalier d'une seule commission)	9 €
• Plafond mensuel	180 €
○ Commission d'intervention Associations	GRATUIT
Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	GRATUIT
Frais par saisie attribution ou conservatoire	NOUS CONSULTER
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC dans la limite d'un plafond de 87,04 €
Frais pour paiement d'un chèque émis par le client en contravention avec son Interdiction Bancaire (IB)	30 €
Intérêts débiteurs	NOUS CONSULTER
Lettre de mise en demeure ou clôture compte débiteur	GRATUIT
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	GRATUIT
Frais de lettre d'information préalable au rejet de chèque	15,30 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (comprenant les frais pour lettre d'information préalable, la gestion du dossier d'interdiction bancaire, le blocage de provision, l'édition d'un certificat de non paiement et la déclaration de mainlevée auprès de la Banque de France), par chèque impayé ⁴	30 €
• D'un montant ≤ à 50 €	30 €
• D'un montant > à 50 €	50 €

¹ Tous les produits, services et opérations non listés ci-contre sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko Pro sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Eko Pro. En cas de résiliation de l'offre Eko Pro, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-contre non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation. Voir conditions et limites au contrat et auprès de votre conseiller. Tarification non soumise à TVA.

² Commission incluse dans la cotisation Eko Pro jusqu'à 10 000€ de mouvements débiteurs cumulés trimestriels sur le compte professionnel. Au-delà, la facturation est proportionnelle de 0,10%. Commission prélevée mensuellement, s'il y a lieu. (cf page 4).

³ Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...

⁴ Gratuité en cas de nouveau rejet du même chèque dans le délai de 30 jours suite à la première présentation.



FINANCEMENTS BANCAIRES

CRÉDITS

Professionnels

Lignes de trésorerie, Court Terme		
Frais de dossier	1 % DU MONTANT	
• Minimum		95 €
Commission d'engagement (taux annuel)	1 % DE L'OUVERTURE DU CRÉDIT	
Frais de réexamen annuel d'une ligne de trésorerie		95 €
Solution de trésorerie : CASH IN TIME / EUROFACTOR PRO ¹	NOUS CONSULTER	
Crédit d'investissement, Moyen Long Terme		
Frais de dossier	1 % DU MONTANT	
• Prêt < 200 000 €	MINIMUM 130 €	
• Prêt de 200 000 € à 500 000 €	MINIMUM 200 €	
• Prêt > 500 000 €	MINIMUM 525 €	
Crédit spécifique		
Frais de dossier Prêt Express Agri Pro		
• Moyen Terme + Court Terme Trésorerie		50 €
• Court Terme TVA		GRATUIT

Agriculteurs

Lignes de trésorerie, Court Terme		
Frais de dossier	1 % DU MONTANT	
• Minimum		95 €
Commission d'engagement (taux annuel)	1 % DE L'OUVERTURE DU CRÉDIT	
Frais de dossier Court Terme TVA Agilor		GRATUIT
Frais de réexamen annuel d'une ligne de trésorerie		95 €
Solution de trésorerie : CASH IN TIME / EUROFACTOR PRO ¹	NOUS CONSULTER	
Crédit d'investissement, Moyen et Long Terme		
Frais de dossier	1 % DU MONTANT	
• Prêt < 200 000 €	MINIMUM 130 €	
• Prêt de 200 000 € à 500 000 €	MINIMUM 200 €	
• Prêt > 500 000 €	MINIMUM 525 €	
Frais d'étude crédit Agilor		NOUS CONSULTER
Crédit spécifique		
Frais de dossier crédit Court Terme, Moyen Long Terme : 1 ^{ère} année Jeune Agriculteur		GRATUIT
Frais de dossier Prêt Express Agri Pro		
• Moyen Terme + Court Terme Trésorerie		50,00 €
• Court Terme TVA		GRATUIT

ASSURANCES DES EMPRUNTEURS

NOUS CONSULTER

GARANTIES ET CAUTIONNEMENT BANCAIRE

NOUS CONSULTER

¹ Crédit Agricole Leasing & Factoring, Société Anonyme au capital de 195 257 220 €, RCS Nanterre 692 029 457, siège social 12 place des États Unis - CS 20001 - 92548 Montrouge Cedex. Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Société de courtage d'assurances - N° Orias 07 030 220 (www.orias.fr).

AUTRES OPÉRATIONS LIÉES AU CRÉDIT

Réédition du tableau d'amortissement	18,30 €*
Attestations diverses liées au prêt	17,40 €*
Frais de recherche de dossier de crédit	13,01 €*
Frais d'appel échéance pour les prêts non mensuels	5,15 €
Modification sur prêt en cours (compte à débiter, date de prélèvement, durée, garanties, périodicité, plafond de crédit)	51,13 €*
Changement d'objet	1 % DU CAPITAL RESTANT DÛ
• Minimum	900 €
• Maximum	2000 €
Frais de transfert de prêt	1 % DU MONTANT TRANSFÈRE
• Minimum	900 €
• Maximum	2000 €
Décompte de remboursement de prêt	23,25 €*
Réaménagement de prêt	NOUS CONSULTER



ÉPARGNE, TITRES ET PLACEMENTS FINANCIERS

GESTION DES EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE

Mandat de gestion pour les Professionnels et Agriculteurs	23,33 €* / MOIS + 5 % SUR LA PLUS-VALUE
○ Mandat de gestion pour les Associations	GRATUIT

DROITS DE GARDE

Forfait annuel par Compte-titres	16,66 €* POUR LES PORTEFEUILLES ≤ 1000 € 29,16 €* POUR LES PORTEFEUILLES > 1000 €		
	Valeurs groupe CA Valeurs Or - Métaux Précieux Autres valeurs		
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	0,20 % 0,82 % 0,30 %		
Valeurs en dépôt chez un broker étranger	41,42 €* / LIGNE		
Titres au nominatif sauf actions Crédit Agricole S.A. / CCA et parts sociales	33,33 €* / LIGNE		
Montant maximum facturé par Compte-titres et/ou PEA (frais de tenue de compte + commission proportionnelle)	229,16 €*		

ÉPARGNE SALARIALE

Plan Épargne Inter-Entreprises ou Plan d'Épargne Retraite Collectif Inter-Entreprises

• Frais annuels de tenue de compte	199 €*
• Frais supplémentaire par salarié	8 €* à partir du 11 ^e salarié
• Frais de transfert collectif sortant concurrence	400 €*
• Frais de transfert individuel sortant concurrence	45 €*

Tarifs à l'adhésion indexés sur l'indice INSEE des services.



OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

VIREMENTS À L'INTERNATIONAL

Virement SEPA¹ : opération en euro

Cf. Rubrique « Moyens et opérations de paiement et d'encaissement »

Virements non SEPA : Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Virement international émis

0,10 %

- Minimum

21 €

Virement international émis par EDIWEB ou EBICS

0,08 %

- Minimum

16,80 €

Frais de mise en place d'un virement permanent sur l'étranger

- À chaque exécution de virement, perception des frais de virement international émis

9 €

Copie message SWIFT

3,10 €

Supplément virement en valeur compensée

5,10 €

Avis d'opération

GRATUIT

Demande d'avis de sort

10,50 €

Virement international reçu

18 €

GRATUIT pour un virement < 70,00 €

Frais de mise en conformité d'un virement reçu

FORFAIT DE 5,10 €

Frais OUR (tous les frais y compris ceux des banques étrangères sont à la charge du donneur d'ordre)

26,30 €

CHÈQUES À L'INTERNATIONAL¹

Encaissement d'un chèque tiré sur une banque étrangère en euro ou devises, Chèque Sauf Bonne Fin (SBF) ou Crédit Après Encaissement (CAE)

0,10 %

- Minimum

26 €

- Maximum

119 €

Frais d'impayé sur chèque remis

40 €

Émission d'un chèque vers une banque étrangère (% du montant : minimum 22 €)

0,10 %

Frais de coursier à l'international

37 €

Émission d'un chèque de banque en devises

15 €

Demande d'avis de sort

11 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES ET GARANTIES À L'INTERNATIONAL

[NOUS CONSULTER](#)

Pour les crédits documentaires import/export et les garanties à l'international,
consultez le Centre d'Affaires Internationales au 02 41 47 86 61.

SERVICES ANNEXES

Frais de gestion de compte inactif pour les comptes en devises

PLAFOND 30 €

Tenue de compte en devises

33,30 €/MOIS

¹ Pays de la zone SEPA, voir carte page 18

² Ajout d'une commission de change

EFFETS ET REMISES DOCUMENTAIRES À L'INTERNATIONAL¹

Commission de règlement d'effet à la charge du débiteur (import)	0,15 %
• Minimum	22 €
• Maximum	110 €
Commission de règlement de remise documentaire à la charge du débiteur (import)	0,20 %
• Minimum	48 €
• Maximum	238 €
Commission d'encaissement d'effet (export)	0,15 %
• Minimum	22 €
• Maximum	110 €
Commission d'encaissement de remise documentaire (export)	0,20 %
• Minimum	52 €
• Maximum	234 €
Frais de coursier	37 €

CHANGE

Commission de change sur devises, applicable sur toutes les opérations sur compte en euro	0,10 %
• Minimum	18,20 €
Tirage Flexigain	17,30 €
Portail Change	GRATUIT
Frais de dossier : options, opérations à terme, Flexigain, Flexiterm, DAT et avances en devises	45,90 €



ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

ASSURANCES DES MOYENS DE PAIEMENT

SécuriCOMPTE Pro ² (plus commercialisé)	82,30 €/AN
⚠ SécuriCOMPTE Pro Plus ²	36 €/AN
SécuriHELP Pro ²	12 €/AN
SécuriCOMPTE Agri ² (plus commercialisé)	95,90 €/AN
⚠ SécuriCOMPTE Agri Plus ²	48 €/AN
SécuriHELP Agri ²	12 €/AN
○ SécuriCOMPTE Association ² (plus commercialisé)	41,15 €/AN

Tarifs annuels avec un prélèvement mensuel

ASSURANCES POUR VOS BIENS

Assurez vos bâtiments, matériels, véhicules... Nos spécialistes établiront un devis sur mesure après la visite de votre entreprise ou de votre exploitation.

[NOUS CONSULTER](#)

ASSURANCES POUR VOUS, VOS PROCHES ET/OU VOS ASSOCIÉS

Selon vos besoins, des formules avec des garanties performantes : complémentaire santé, arrêt de travail, transmission de capital en cas de décès, couverture des risques liés à la vie privée.

[NOUS CONSULTER](#)

¹ Ajout d'une commission de change

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Caisse d'Assurances Mutualées du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53 rue la Boétie 75008 Paris.



SUCCESSION

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 13 novembre 2025¹.

Mineurs

GRATUIT

Majeurs

- Montant total des soldes des avoirs < 6 000 €

GRATUIT

- Montant total des soldes des avoirs ≥ 6 000 €

En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier ²	Succession complexe ³	1% du montant total des soldes des avoirs dans la limite de 850 €
--	----------------------------------	---

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

1 Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

2 En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.

3 En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :

- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants,
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).



DATE DE VALEUR

Remise de chèques

J+1JC

Effet à l'encaissement (si respect, délai de présentation E-6 JO)

E

Effet à l'escompte (minimum 10 JC d'agios, au-delà, nombre de jour d'agios + 2 J de banque)

- Effet domicilié présenté à l'échéance
- Effet domicilié présenté au-delà de l'échéance

E
JO

J = Jour de l'opération JC = Jour Calendaire

E = Date d'échéance (les échéances tombant un samedi, dimanche ou jour férié sont reportées au premier jour ouvré suivant)

JO = Jour ouvré (les jours ouvrés sont calculés du lundi au vendredi sauf jours fériés quels que soient les jours d'ouverture de l'agence)



NUMÉROS UTILES

AGENCE MULTIMÉDIA

► N°Cristal 09 69 396 396
APPEL NON SURTAXÉ

Un conseiller vous répond :

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 16h.

AGENCE ASSURANCES EN LIGNE PRO

02 43 68 48 59

Pour modifier votre contrat d'assurance Pacifica, obtenir des renseignements ou vous assurer :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 18h (le mardi de 15h à 18h).

FILVERT

► N°Cristal 09 69 366 366
APPEL NON SURTAXÉ

Pour connaître votre situation de compte.

FIL BOURSE

► N°Cristal 09 69 396 366
APPEL NON SURTAXÉ

Pour vos opérations de Bourse :

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi de 9h à 15h.
Service assuré les jours fériés si les marchés sont ouverts.

Pour modifier, souscrire un contrat ou pour toute question relative à vos assurances :

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 16h

► N°Cristal 09 69 396 369
APPEL NON SURTAXÉ

Déclarer un sinistre et service assistance :

+ 33 1 40 25 58 48 (étranger)

0 800 810 812 Service & appel gratuits
APPEL NON SURTAXÉ

Service assistance santé :

+ 33 1 40 25 58 48 (étranger)

0 809 102 803 Service gratuit + prix appel
APPEL NON SURTAXÉ



CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES



● Pays de la zone Euro *

●● Pays de l'Union Européenne (U.E.)

●●● Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

●●●● Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

¹ Le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1^{er} février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone Euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 1^{er} mars 2019.



RÉSOUDRE UN LITIGE

EN PREMIER RECOURS AMIABLE : VOTRE AGENCE ET LE SERVICE QUALITÉ CLIENTS

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le Service Qualité Clients. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre Service Qualité Clients. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit.

Pour saisir notre Service Qualité Clients, vous pouvez écrire :

- par courrier au Service Qualité Clients Crédit Agricole, 77 Avenue Olivier MESSIAEN 72083 Le Mans,
- par e-mail : eservicequaliteclient@ca-anjou-maine.fr

Votre agence ou le Service Qualité Clients accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation.

Votre agence ou le service client apporte une réponse à votre réclamation écrite dans **un délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

LES CAS PARTICULIERS :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.

- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :

- Concernant les contrats assurés par Pacifica : Service Consommateurs Pacifica 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
- Concernant les contrats assurés par Prédica : Predica – Service Clients 75724 Paris Cedex 15
- Concernant les contrats assurés par CAMCA : CAMCA – Service Clients - 53 rue La Boétie, 75008 Paris

A compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans **un délai de 2 mois**.

- Si la réclamation porte sur un produit financier et que la réponse du Service Qualité Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>)





Document informatif à vocation non-publicitaire

Ces tarifs sont également consultables sur notre site Internet : credit-agricole.fr/ca-anjou-maine/

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social : 77 avenue Olivier Messiaen 72083 Le Mans Cedex 9 - 414 993 998 RCS Le Mans - Identifiant unique CITEO : FR234340_0IBYR N° individuel d'identification à la TVA : FR 04 41 499 3 99 8

Réf. REGLO02 2026 - 11/2025 - Extrait des principaux prix.